



## **COMMUNIQUÉ**

**Concerne:** CR102 à Kehlen et entre Kehlen et Mamer

**Objet:** Réglementation temporaire de la circulation à l'occasion de travaux routiers

L'Administration des Ponts et Chaussées tient à vous informer que, dans le cadre de travaux routiers,

**le CR102 sera barré à toute circulation à deux endroits : une première fois à Kehlen (rue de Mamer) et une seconde fois entre Kehlen et Mamer, du 26 mai 2026 à 7h30 au 28 mai 2026 jusqu'à la fin des travaux.**

Les camions de plus de 3,5 tonnes provenant de la ZAE Kehlen devront impérativement suivre la déviation via Olm et Mamer, le passage par Kehlen étant impossible.

Une déviation sera mise en place suivant le plan en annexe.

Nous restons à votre disposition pour toute information supplémentaire.